



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Proposition d'attribution d'un soutien financier aux Communautés de Communes au titre des Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ)

Rapport n° CP/2016/333

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Conseil Départemental a décidé en décembre 2008 la mise en place des Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ), dispositif visant à promouvoir l'expression et l'affirmation des politiques "jeunesse" des différents territoires.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer un soutien à l'ingénierie jeunesse pour 8 collectivités signataires d'un CTJ.

La démarche du Contrat Territorial pour la Jeunesse, initiée par les élus locaux et partagée avec les acteurs, s'appuie sur la volonté des Communautés des Communes et du Département de partager des objectifs, formalisés dans des plans d'actions annuels. Elle doit permettre aux territoires de développer une politique jeunesse transversale avec les acteurs de terrain en s'appuyant sur un comité de pilotage.

Dans ce cadre, le Département propose une contractualisation d'une durée de trois ans et en appui à ces contrats, participe annuellement au soutien de l'ingénierie jeunesse. Cette aide départementale a été fixée à 10 000 € annuel par CTJ par l'Assemblée départementale en décembre 2012.

9 territoires sont actuellement concernés sur le département :

- la Communauté de Communes du Pays de Hanau (2014-2016)
- la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue (2014-2016)
- la Communauté de Communes Pays de Wissembourg (2014-2016)
- la Communauté de Communes du Pays d'Erstein (2014-2016)
- la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (2014-2016)
- la Communauté de Communes de la Petite-Pierre (2014-2016)
- la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn (2014-2016)
- la Communauté de Communes du Canton de Rosheim (2014-2016)
- la Communauté de Communes Barr-Bernstein (2014-2016)

L'aide est versée aux Communautés de Communes sauf pour ce qui concerne le contrat de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile. En effet, pour ce contrat, l'ingénierie est assurée par le Centre socio-culturel Arthur Rimbaud d'Obernai qui bénéficie en conséquence de l'aide de 10 000 €, intégrée au contrat d'objectifs et à la subvention de fonctionnement. Cette décision d'attribution a été prise par la Commission Permanente le 4 avril 2016. (Rapport n° CP/2016/127)

Comme prévu contractuellement, les aides sont attribuées sous réserve de la présentation de bilans et plans d'actions annuels.

Dans le prolongement des Projets Territoriaux pour la Jeunesse initiés en 2005, une grande partie des collectivités du département du Bas-Rhin a bénéficié de la mise en place des CTJ. Depuis 2010, le Département a conclu 32 CTJ avec les Communes et Communautés

de Communes désireuses de développer une politique transversale et multithématique à destination des jeunes (emploi, logement, mobilité, conduites à risques, etc...).

La démarche partenariale née des CTJ a permis de développer des dynamiques territoriales faisant intervenir des acteurs d'horizons divers autour des projets jeunesse (éducation nationale, Missions Locales, associations culturelles, bailleurs sociaux, etc...).

Cette démarche, qui prendra fin au 31 décembre 2016 à l'échéance des contrats en cours, a permis aux collectivités de poursuivre sur leur territoire une politique ou des actions en faveur de la jeunesse.

L'engagement du Département se poursuivra au travers de son accompagnement et de son ingénierie territoriale, au travers du partenariat avec les associations, les collectivités et l'ensemble des forces vives du territoire. Ce partenariat renouvelé par la dynamique des assises de l'engagement constitue la traduction directe de la priorité que constitue la politique jeunesse pour l'exécutif départemental.

Les commissions territoriales Nord, Sud et Ouest ont émis un avis favorable à la proposition d'attribuer l'aide de 10 000 € aux Communautés de Communes dont la liste est jointe en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31841	65-65734-33	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des aides pour un montant total de 80 000 € selon la ventilation par bénéficiaires et par montant, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du soutien à l'ingénierie jeunesse au titre des Contrats Territoriaux Jeunesse.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY